

IB/dc/2020-2510

Monaco, le **06 JAN. 2021**

**Information à l'attention de Mesdames et Messieurs les responsables légaux**

Madame, Monsieur,

La situation sanitaire nécessite un respect strict, par l'ensemble des membres de la communauté éducative, des mesures sanitaires édictées par le Gouvernement Princier afin de lutter contre le développement de la pandémie de la COVID-19.

Afin de préserver la santé et la sécurité de chacun, il est rappelé de :

- **Doter votre (vos) enfant(s) de masque** (à partir du CP) chaque jour de classe ;
- Devant l'établissement scolaire, **porter un masque, respecter les gestes barrières et éviter les attroupements** ;
- **Ne pas envoyer votre (vos) enfant(s) en classe** :
  - en cas de fièvre (38°C ou plus) ;
  - ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez lui-même ou chez un membre de sa famille ;
  - ou en cas de contact à risque élevé (sans masque) avec une personne positive à la COVID-19 (ex. partage du lieu de vie, discussion à moins d'1 mètre, réunion en lieu clos...);
  - en cas de positivité de votre/vos enfant(s) **ou** d'un membre composant le foyer confirmée par un test PCR.

Je vous remercie de l'attention portée à ces mesures de prévention et je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'Éducation Nationale,  
de la Jeunesse et des Sports

  
Isabelle BONNAL